



200, Duncan, Montcalm
(Québec), J0T 2V0
819-687-1403

FORMULAIRE D'ADHÉSION DES MEMBRES ACTIFS

TerraVie - Fonds Foncier Communautaire est une corporation sans but lucratif reconnu comme œuvre de bienfaisance (890584303 RT0001) qui regroupe des résidents, des organismes communautaires et des individus désireux d'unir leurs efforts en vue de détenir des terrains, de les soustraire à la spéculation du marché et de favoriser l'aménagement de collectivités viables, le développement de maisons écologiques et abordables tout en préservant au maximum les ressources naturelles. Elle adopte à tous les niveaux, une planification et une réglementation en matière de développement durable qui intègrent la conservation et la restauration de l'environnement à tout projet de développement.

Comment devenir **membre actif**?

Est accepté(e) tout individu, organisme ou toute personne morale ayant et respectant les mêmes buts inscrits à la charte de la corporation, ayant une participation minimale annuelle de 60 heures et dont la demande est approuvée par le conseil d'administration.

- Lire les principes fondamentaux de TerraVie
- Remplir le guide de renseignements du membre
- Remettre le guide dûment rempli qui sera soumis au conseil d'administration
- Souscrire à une cotisation annuelle de 35 \$ (individu) ou de 50 \$ (organisme).

GUIDE DE RENSEIGNEMENTS DU MEMBRE

(Information confidentielle à l'usage exclusif de TerraVie)

DATE _____ REMIS PAR _____

IDENTIFICATION

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ Code postal _____

TÉLÉPHONE _____ COURRIEL _____

DATE DE NAISSANCE _____ PROFESSION _____

Comment avez-vous connu l'existence de TerraVie? _____

Quels sont vos intérêts, vos aspirations envers l'équipe de TerraVie? _____

Quelles sont vos expériences et habiletés pertinentes en lien avec ce projet?

Quelles sont vos disponibilités (jour, soir, fin de semaine, nombre d'heures/ mois)?

AU NIVEAU DE MA PARTICIPATION, j'aimerais collaborer aux comités suivants :

Comités de travail

Veillez cocher vos préférences

1- Documents de présentation (plan d'ensemble du projet, aménagement intégré de l'écovillage, etc.)	
2- Promotion et relations publiques (dépliant, site web, médias, etc.)	
3- Aspects légaux et avantages fiscaux	
4- Financement (levées de fonds, demandes de subventions, dons, commandites, etc.)	
5- Terres et constructions, (visites de terrains, réserve naturelle matériaux, techniques, arpentage, etc...)	
6- Administration (secrétariat, trésorerie, etc.)	
7- Événements de levée de fonds, ateliers (foire écologique, etc)	

AUTRES CONTRIBUTIONS :

Véhicules (camionnette, pick-up, tracteur, etc.) _____

Lieux (entreposage, locaux de travail, etc.) _____

Matériel (administratif, agricole, de construction, etc.) _____

Services (légaux, arpentage, architecture, comptabilité, etc.) _____

Autres _____

Option : je désire vous offrir un don supplémentaire pour l'avancement du projet :

20 \$ _____ / 50 \$ _____ / 100 \$ _____ / 1000 \$ _____ / autre _____ \$

Après avoir pris connaissance des principes fondamentaux de TerraVie, je m'engage à en respecter les règlements, les structures de fonctionnement et la confidentialité des documents.

Signature

Date

Signature de la Présidente

Date

(extrait des règlements généraux)

TerraVie

La terre est une entité vivante en évolution. Toute forme de vie sur terre est un élément important de cette entité vivante. Par conséquent, à titre d'individus, nous devons demeurer conscients d'être tous membres d'une communauté globale, nous rappeler sans cesse que nous partageons une mission et une responsabilité communes pour l'avenir de notre planète. Chacun de nous y joue un rôle dans son évolution; nous devons faire face à nos responsabilités et à nos obligations.

La capacité de récupération et le bien-être de l'humanité dépendent de la préservation d'une biosphère saine comprenant tous les systèmes écologiques, une grande variété de plantes et d'animaux, la fertilité de la terre, la pureté de l'air et de l'eau. La protection de la vitalité, de la diversité et de la beauté de la terre est une responsabilité individuelle et collective.

Le but de TerraVie est d'offrir aux individus et aux familles les trois avantages principaux suivants:

- la garantie d'une protection écologique du territoire;
- une reconnaissance équitable de l'investissement humain;
- un bien transmissible aux générations futures.

SECTION 13 – Charte Écologique

Toutes modifications, altérations de terrain (chemins, sentiers, bâtiments, etc.) ne se font pas sans l'accord du conseil d'administration.

Lorsque la FFC acquiert une propriété incluant des infrastructures déjà existantes, les bâtiments ne peuvent être transférés à la coopérative et gérés par celle-ci.

La FFC préserve à long terme:

- la protection et le bien-être des terrains;
- en permettant l'abordabilité des loyers;
- l'usage coopératif ou communautaire des terrains détenus.

Terre

L'agriculture, l'horticulture doivent être pratiqués de façon écologique en considérant la capacité de régénération du sol, de la flore et de la faune, en utilisant des engrais verts, en pratiquant le compostage, la rotation des cultures, le compagnonnage et le contrôle des insectes nuisibles et des herbes indésirables par des méthodes douces et écologiques. Aucun pesticide ou engrais chimique ne peut être utilisé sur les terres.

Infrastructures

Toutes infrastructures (telles voies d'accès, sentiers pédestres, etc.) sur les terres doivent se réaliser dans le plus grand respect du milieu naturel et de ses habitants, incluant les sentiers des forêts afin de ne pas détruire les micro-systèmes.

Bâtiments

L'architecture retenue doit s'intégrer de façon harmonieuse au paysage d'ensemble par l'utilisation de matériaux naturels, non polluants, durables, renouvelables, récupérés ou recyclés.

Eau

Aucune substance organique et chimique dangereuse ne peut être rejetée dans les eaux et sur le terrain afin de préserver la qualité des cours d'eau et de la nappe phréatique.

Forêt

L'écosystème forestier doit être préservé, entretenu et, si nécessaire, amélioré en pratiquant des récoltes compatibles avec l'évolution et la succession naturelle des peuplements permettant le maintien de la biodiversité.

Énergie

L'autosuffisance énergétique est privilégiée ainsi que des sources les moins polluantes possibles.

Entretien domestique

Aucun produit domestique polluant ne peut être utilisé (tels les pesticides, les solvants, les nettoyants chimiques, les savons et détergents non biodégradables); seul l'usage de produits d'entretien naturels ou biodégradables qui ne comporte aucun risque pour l'environnement est permis.

Gestion des déchets

La gestion des déchets domestiques doit se faire de façon écologique par la réduction à la source, la récupération et le compostage. Le traitement des eaux grises doit se faire par le biais de systèmes écologiques. Les toilettes sèches ou à compost sont fortement conseillées.

Bruit et équilibre sonore

La tranquillité des lieux doit être respectée. Aucun bruit incommodant, irritant, énervant ou gênant ne doit déranger le milieu naturel entre le coucher et le lever du soleil.

Activités prohibées

L'utilisation de véhicules motorisés à des fins récréatives est interdite sur le site. Le piégeage et la chasse sont interdits. En cas de nuisance, la re-localisation des animaux pourra être utilisée.

SECTION 14 - PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Reconnaissent le lien d'interdépendance de tous les êtres vivants ainsi que la valeur de toute forme de vie, quelle qu'en soit son utilité pour l'être humain.
- Reconnaissent la dignité propre à chaque personne et le potentiel intellectuel, artistique, éthique et spirituel de tout être humain.
- Affirment que la liberté, la connaissance et le pouvoir entraînent la responsabilité d'agir pour le bien commun.

- Appuient la justice sociale et économique, en permettant à chacun d'utiliser les moyens d'assurer sa subsistance d'une manière à la fois utile et écologiquement durable.
 - Adoptent une planification et une réglementation en matière de développement durable à tous les niveaux.
 - Reconnaissent que le privilège de gérer et d'utiliser les ressources naturelles entraîne une responsabilité environnementale.
 - Gèrent l'utilisation des ressources renouvelables en utilisant des procédés qui respectent les cycles de régénération et qui protègent la santé des écosystèmes.
 - Adoptent des modes de vie qui mettent l'accent sur la qualité de vie et la modération matérielle.
 - Agissent avec modération et efficacité en utilisant les sources d'énergie et favorisent l'utilisation d'énergies renouvelables.
 - Réduisent, réutilisent et recyclent les matériaux dans les systèmes de production et de consommation, et s'assurent que les déchets résiduels peuvent être assimilés par les écosystèmes.
 - Excluent et éliminent les organismes génétiquement modifiés ou exogènes nuisibles aux espèces indigènes et à l'environnement.
 - Font porter le poids de la preuve à ceux qui soutiennent qu'une activité proposée ne causera pas de dommages significatifs et obligent la partie responsable à assumer entièrement les dommages causés à l'environnement.
 - Encouragent le développement, l'adoption et le transfert équitable de technologies sans danger pour l'environnement.
 - Créent et sauvegardent des réserves naturelles et biologiques viables, incluant des territoires sauvages.
 - Participent à la régénération des espèces et des écosystèmes en voie d'extinction.
 - Transmettent aux générations futures les valeurs, les traditions et les institutions qui encouragent la prospérité à long terme des communautés humaines et écologiques de la Terre.
-